RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SARL AGS — Néant ☐ X

Adresse de l'entreprise : 81 Avenue de la Marne Centre la Fourchène 56000 VANNES

SIRET : 4 8 9 3 1 8 4 2 8 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

Exercice N clos le 31/12/2024

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	1 801
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	098	1 801
	Total général (I+II)		110	112	1 801

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	750
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	(10 491)
	Résultat de l'exercice	136	3 895
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	1 655
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173	146
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	146
	Total général (I + II + III)	180	1 801

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	6 133

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

[redacted]

SAGE Experts-comptables : janvier 2025 : Etat préparatoire

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL AGS — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2024

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue	Biens			215	214	
		Services *			217	218	9 737
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	143
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	9 880
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	3 609
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	432
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	4 304
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	75)		244	129
	Rémunérations du personnel *					250	15 021
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	4 893
	Dotations aux amortissements *					254	166
				dont amortissement du fonds de commerces		255	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	4
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
				Total des charges d'exploitation (II)		264	28 559
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(18 679)
	Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)					290	22 858
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	284
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
	Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	3 895

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	3 895	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44, *sexies*)	986		ZFU-TE (44, *octies* A)	987	342	
				JEI (44, *sexies* A)	989		
	ZRD (44, *terdecies*)	127		ZRR (44, *quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991		France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindecies A)	181		
	ZFANG 44, *quaterdecies*	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		
	Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit				346	350	
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643		
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647		
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	3 895	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables * 43 241			dont imputés sur le résultat :				360	3 895
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire

SARL AGS

81 Avenue de la Marne
Centre la Fourchêne

56000 VANNES

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

[redacted]

SARL AGS

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 800,73 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 895,41 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/06/2025 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

[redacted]

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Clôture de liquidation au 31/12/2024.